
Matériaux et emballages au Contact de Denrées Alimentaires (MCDA) : exigences réglementaires

Prérequis

Aucun

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la réglementation sur les MCDA
- Assimiler l'importance de la déclaration d'alimentarité (son rôle, son contenu)
- Quelles sont les preuves de conformité ? (Tests et analyses)

Public visé

Responsable Qualité, R&D, Production, Packaging, Achats

Programme

1/ Comprendre la réglementation sur les MCDA

- Les textes applicables : emballages
- Les textes clés harmonisés au niveau de l'Union Européenne
- Règlement cadre (CE) n° 1935/2004
- Règlement (CE) 10/2011 sur les emballages plastiques
- Les textes clés non harmonisés au niveau de l'UE / Dispositions spécifiques nationales (papier, cartons, métaux...)

2/ Assimiler l'importance de la déclaration d'alimentarité

- Présentation de modèles de Déclaration d'alimentarité existants (ANIA)
- Décryptage point par point de la structuration correcte d'une Déclaration de conformité selon les exigences réglementaires / Comment interpréter leur contenu ?
- Les points de vigilance / étude de cas

3/ Les preuves de conformité

- Quelles sont-elles ?
- Evaluation des risques / Responsabilité de l'utilisateur
- Règles de contrôle et de conformité (choix des stimulants, conditions d'essais...)

4/ Questions / Réponses

Matériaux et emballages au Contact de Denrées Alimentaires (MCDA) : exigences réglementaires


Méthodes et supports pédagogiques

- Moyens techniques audiovisuels
- Pédagogie active et participative :
 - Des apports d'informations
 - Des exercices et des études de cas
- Support pédagogique remis aux stagiaires
- Evaluation des acquis par QCM
- Feuille d'émargement
- Attestation de présence

L'intervenante

Fanny LE DOEUFF – Ingénieure Qualité au sein de Mérieux NutriSciences.

Durée, date et lieu

Durée	Date	Lieu
1 session de 4h (13h30 à 17h30)	12 octobre 2023	En distanciel 

- La confirmation d'inscription vous sera adressée par mail.
- Si la formation devait être annulée faute de participants vous seriez également prévenu par mail 15 jours avant le début de la formation.

Coût de la formation

Tarif adhérent AREA	300,00€ HT (soit 360,00€ TTC) / personne
Tarif non adhérent AREA	350,00€ HT (soit 420,00€ TTC) / personne

Le +

- Un groupe de 12 participants maximum, tous professionnels de l'agroalimentaire afin de partager des expériences et des préoccupations concrètes.
- Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Afin de répondre aux différentes contraintes merci de nous contacter.

